

La Tribune du C.D.I.A



Printemps 2008

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

le SAMEDI 14 JUIN 2008

À 17H00

Salle Anghilante de l'Abadie

Ordre du jour :

- Rapport moral*
- La Sonitherm, la SNPA, les carrières*
- Les routes*
- Les transports*
- Problèmes divers*
- Rapport financier*
- Renouvellement du bureau*
- Verre de l'amitié !*

Le bulletin d'information trimestriel
du Comité de Défense des Intérêts de l'Abadie
Edition de mai 2008

USINE D'INCINERATION

Un collectif de 3000 médecins demande aux pouvoirs publics de suspendre la construction de nouveaux incinérateurs de déchets.

Cette demande corrobore l'étude d'incidence des cancers à proximité des UIOM réalisée par L'INVS, qui s'appuie sur les registres de cancers du Haut Rhin, du Bas Rhin, de l'Isère et du Tarn.

Ainsi, selon les données observées, une exposition forte aux rejets atmosphériques des incinérateurs d'ordures ménagères dans les années 1970-1980 pourrait être associée, au cours de la décennie 1990, à une augmentation de 6 % de tous les cancers féminins, de 9 % des cancers du sein, de 18 % des lymphomes malins non hodgkiniens, de 12 % pour les deux sexes confondus, et de 23 % pour les myélomes multiples chez les hommes.

Cette étude, en montrant un impact des rejets atmosphériques des incinérateurs d'ordures ménagères sur le risque de certains cancers entre 1990 et 1999, confirme l'utilité des mesures de réduction des émissions de polluants qui ont été imposées à ces installations industrielles depuis la fin des années 90. On peut dès lors s'attendre à une diminution du risque de cancer chez les populations exposées au niveau actuel d'émission. Toutefois, en regard de l'incertitude sur les temps en latence d'apparition des cancers, on ne peut exclure que les expositions passées depuis les années 70 puissent encore aujourd'hui favoriser la survenue de cancers.

Pouvons-nous être confiants quand Monsieur Estrosi précise que l'usine d'incinération respecte les normes les plus contraignantes depuis Décembre 2005 (mesures demandées en 1999) ? Que s'est-il passé jusqu'à cette date ??? Et aujourd'hui, peut-on avoir confiance dans le respect de ces normes ?

Le contrôle continu est-il réel et efficace à 100 % ?

Nous avons des preuves que la transparence dans les communications n'existe pas.

Nous n'avons pas de garanties sérieuses sur le fonctionnement de cette usine.

Où sont les registres de cancers des Alpes Maritimes ?

Peut-on encore accepter qu'une population soit soumise à ces risques ?

Les nouvelles normes européennes imposées peuvent réduire ces risques mais pas les supprimer.

Alors quelles solutions ?

La mise en place de méthodes alternatives, oui, mais dans quels délais (voir plus loin l'article « Santé ou Business ») ?

Compte tenu de tout ce qui est dit et non-dit, seul l'arrêt dans les meilleurs délais de cette UIOM peut être satisfaisant.

L'EVALUATION DES RISQUES SANITAIRES DE LA VALLEE DU PAILLON :

Dans le cadre de l'évaluation des risques sanitaires de la vallée du Paillon, initiée par le Conseil général, le C.D.I.A a demandé et obtenu que soient intégrés le site de la SNPA (asphalte) et la SECA/Appia (ex-Gerland).

Cette étude sanitaire rejoint nos préoccupations puisqu'elle prend en compte les rejets atmosphériques des industriels, du trafic routier et de l'habitat.

La phase 1 consistait, entre autres, à dresser un inventaire des rejets et des émissions industrielles.

La phase 2, qui doit s'achever bientôt, tend à identifier les dangers et à prendre en compte, pour chaque substance, les effets cancérigènes et/ou non cancérigènes. Elle caractérise aussi la population qui vit dans notre zone.

A l'issue de la phase 4 (fin avril 2009), le bureau d'étude pourra conclure si une étude épidémiologique s'avère indispensable. Pour le CDIA, il va de soi que l'étude épidémiologique devra se faire.

IL EN VA DE LA SANTE DE TOUS!

Au cours de la phase 1, le CDIA a été associé avec le bureau d'études à la visite des différents sites industriels ; nous vous livrons le fruit de nos remarques.

Le 6 février 2008, nous avons rencontré les responsables de la SEC (carrières). L'industriel devra communiquer au bureau d'études

l'historique des prélèvements de l'année 2007 concernant les poussières, grâce à 4 capteurs placés sur le site et en périphérie, dont un plus exactement dans la zone industrielle de la Vallière. La SEC informe le bureau d'études que lors de l'année de référence 2007 la sécheresse a sévi, d'où une baisse significative de la nappe phréatique de la Banquière, et que devant cette situation de « rupture » elle a foré plus profondément pour retrouver l'eau indispensable.

Monsieur Musso nous fait remarquer qu'aucune limite réglementaire n'existe sur les poussières sauf pour les poussières canalisées, qu'on ne sait maîtriser la poussière ni lors des tirs de mines, ni lors de la chute des blocs. Le seul élément efficace est l'eau et un système d'aspersion.

La SEC va remonter le chapiteau- pulvérisateur pour diminuer les poussières.

Pour l'impact des tirs, ce que l'on appelle pudiquement le « ressenti », il est surtout le fait de la propagation aérienne qui varie en fonction de l'hygrométrie, de la pression atmosphérique...

Pour ceux d'entre nous qui habitent dans la zone des tirs, la gêne subsiste. Le CDIA réclame pour sa part la fin de l'exploitation du site en 2017, date prévue par l'arrêté préfectoral du 2 Juin 2004.

La visite, le 17 mars 2008, de la SNPA/Asten (asphalte St André) a permis d'évoquer le problème des nuisances olfactives dont se plaignent les habitants de St André mais aussi les gens de la colline.

Pour Monsieur le Directeur « *l'usine n'est pas dangereuse mais incommode* » : c'est surtout vrai durant le chargement des camions (dépotage) et le transport, deux moments cruciaux dans la chaîne de fabrication du produit.

Ainsi, consigne a été donnée aux chauffeurs de ne pas s'arrêter en ville.

Un arrêté préfectoral daté de janvier 2008 demande à la SNPA de « *mettre en place des installations complémentaires destinées à réduire les nuisances olfactives récurrentes* ». Le directeur de l'usine nous a dit avoir procédé « *et au delà de la demande* » à ces transformations et attendre un contrôle de la DRIRE.

Le CDIA a écrit au chef de groupe de la DRIRE pour lui demander les résultats de cette inspection. Pour le moment nous n'avons aucun retour mais espérons pouvoir vous les communiquer lors de l'Assemblée Générale.

Nous avons aussi demandé à ce que la poudre d'asphalte soit stockée dans des hangars plus hermétiques. Il semble que ce ne soit pas un souci pour l'industriel qui nous dit « *avoir remis en vigueur une politique d'entretien !* »

L'usine de la Trinité (ex GERLAND) n'a plus de dépôt de carburants depuis 1994. Vétuste, elle produit de l'enrobé, et les gaz issus de ses machines sont dépoussiérés. Si elle est soumise à des contrôles, il n'existe pas de contrôle en continu. Des matériaux provenant du rainurage y sont valorisés. Le CDIA va suivre ce dossier pour connaître s'il y a production de HAP.

La visite de la SONITHERM nous permet de vous informer que depuis notre précédente assemblée générale de Juin 2007, une seule CLIS a été réunie le 3 juillet 2007.

Depuis, les différents acteurs institutionnels se sont retranchés derrière un calendrier politique très riche pour retarder, voire annuler par exemple la CLIS prévue pour février 2008.

Quelques nouveautés toutefois, l'analyse de l'huile de l'année 2005 effectuée par le même laboratoire que celui choisi par la SONITHERM faisait apparaître un taux non négligeable des PCB de type dioxine de **0,58** pg/g de matière grasse.

La CLIS du 3 juillet a accepté notre demande d'ajouter l'analyse des PCB de type dioxine dans le cadre du plan annuel de suivi des dioxines et furanes.

Comme prévu par ce plan, à l'automne 2007, les olives ont bien été cueillies et transformées, et la CANCA a fait procéder à une analyse des sols des 4 zones de récolte, ce que nous réclamions depuis plus de 2 ans.

Les résultats seront communiqués lors de la prochaine CLIS (en juin peut-être ?) et mis en ligne sur le site de la SONITHERM. (www.sonitherm.com)

Lors de la CLIS de juillet 2007, on nous avait indiqué qu'il n'existait pas de normes à respecter pour les métaux lourds. Nous ne nous contentons pas de cette réponse et lors de la prochaine CLIS, l'étude d'Aria et du Careps sur les polluants de l'incinération nous servira de référentiel.

Dans tous les cas, vous vous rendez bien compte que NOUS devons être vigilants face aux pollutions industrielles, mais que nous sommes nous mêmes des pollueurs et qu'il nous faut modifier bon nombre de nos habitudes.

TOUS RESPONSABLES !!

SAVEZ-VOUS QUE :

- Les conteneurs de tri de notre colline de l'Abadie sont presque toujours vides !!!!
- 1 poubelle mal triée n'est pas acceptée au centre de tri et repart donc avec les déchets non recyclables !

= Le tout est incinéré juste en dessous de chez nous ! Soit l'émission de fumées polluantes provoquant des maladies sanguines et respiratoires, mais aussi des dépôts de dioxines sur la terre dans nos potagers.

= 1 trajet pour rien ! Soit une consommation inutile de carburant et une pollution supplémentaire d'hydrocarbure !!

TANDIS QUE :

- 1 tonne de plastique recyclée = 1,4 tonne de pétrole économisée
- 1 tonne de carton recyclée = 2,4 tonnes de bois économisées
- Vos déchets alimentaires conservés en compost vous donnent un engrais très riche pour vos cultures.

ALORS :

Un petit rappel pour mettre en cohérence nos gestes et nos bonnes intentions !

CONTENEUR JAUNE ou COUVERCLE JAUNE :

Emballages cartons : Boîtes cartons, céréales, gâteaux (⚠ **sans les sachets et barquettes !**)

Briques alimentaires

Cartons de lessives

Emballages métal : Canettes, boîte de conserve

Bidons de sirops

Aérosols, mousse à raser, laque (⚠ **sans les embouts !**)

Emballages plastiques : Flacons de shampoing

Flacons de produits d'entretien

Bouteilles plastique

Gel douche

CONTENEUR VERT :

Verre
Bouteilles (⚠ *sans les bouchons !*)
Bocaux (⚠ *sans le capuchon métal qui va dans le bac jaune !*)

CONTENEUR BLEU :

Journaux
Magazines, prospectus
Annuaire.

CONTENEUR NOIR OU COMPOSTEUR PARTICULIER:

Déchets organiques (compost)
Restes alimentaires

Pour obtenir un composteur, s'adresser en Mairie : 60 ont déjà été distribués sur Saint André !

CONTENEUR MENAGER :

Déchets non recyclables ;
Cartons souillés, graissés (pizza)
Emballages fast-food
Papier d'aluminium

MAINTENANT Y'A PLUS QU'A !!!!!!!!!

CITOYENNEMENT VOTRE !

SANTE OU BUSINESS ???

A CLERMONT-FERRAND, capitale régionale de l'Auvergne, depuis plusieurs mois se développe une **forte opposition** au projet de construction, par la société VERNEA (groupe SUEZ Environnement) d'un incinérateur destiné à brûler les déchets produits par 635 000 habitants (environ 363 000 tonnes).

Parmi ces opposants, le maire de CLERMONT-FERRAND ainsi que de nombreux élus politiques, mais aussi **un collectif de 531 médecins** qui mettent en avant les dangers sanitaires de l'incinération en milieu urbain.

Ils s'appuient notamment sur les données scientifiques récentes fournies par l'Institut National de Veille Sanitaire (www.invs.santé.fr/publications/2008) qui démontre **l'augmentation très importante du nombre de certains cancers à proximité d'un incinérateur** (+23 % des cancers de type Myélomes multiples chez l'homme, + 22 % des Sarcomes des tissus mous).

Ils proposent une solution alternative nommée OPHRYS, **pôle de recyclage et de valorisation des déchets**, fruit d'une technologie au service de l'environnement et du citoyen, une solution responsable, économique et durable pour les usagers (tri et recyclage, production de compost, production d'énergie, site non polluant, coûts optimisés).

La construction et l'exploitation de ce pôle, exemplaire pour l'écologie et la santé publique, sont développées par le groupe industriel **VEOLIA** qui s'oppose ainsi au projet d'incinérateur porté par SUEZ.

Dans le même temps à NICE, en plein cœur du quartier de l'Ariane, au pied de la colline de l'Abadie, **VEOLIA brûle chaque jour près de mille tonnes de déchets** (333 000 tonnes par an).

Ainsi, ce qui est, selon VEOLIA, mauvais pour l'environnement et dangereux pour la santé publique à CLERMONT-FERRAND serait-il sans risque à NICE ?

Les intérêts industriels et économiques seraient-ils supérieurs à la santé du citoyen et au développement durable ?

Mesdames et Messieurs, maires nouvellement élus, responsables des collectivités territoriales, représentants des services de l'Etat, gestionnaires de la Santé et de l'Environnement, vous devez maintenant aux citoyens des réponses claires à ces questions.

RELATIONS AVEC LES ELUS :

Suite à la mise en place des nouvelles équipes municipales, le CDIA a écrit à chaque mairie (Saint André de la Roche, Cantaron, Tourrette-Levens et Nice) afin de connaître le nom de ou des personnes dont nous devons désormais nous rapprocher au sujet des différents problèmes que nous traitons.

La Mairie de Saint André de la Roche nous a répondu, lors d'un entretien (tant attendu !) le 5 mars dernier avec Monsieur Colomas et Monsieur

Carlin. Nous avons également rencontré Madame Barraya (adjointe chargée de l'environnement) avec qui nous échangerons désormais. L'adjoint chargé du relationnel et de la communication avec les habitants de l'Abadie est Monsieur Barra, nous ne l'avons pas encore rencontré.

La Mairie de Cantaron nous a communiqué par courrier le nom de l'élu chargé des relations avec le CDIA. Il s'agit de Monsieur Raschi.

Nous avons également questionné le Maire de Tourette-Levens sur le sujet des carrières et de notre préoccupation quant à la fin de l'exploitation en 2017. Sans réponse de sa part, le CDIA a décidé de se rendre prochainement en Mairie pour obtenir des informations.

HUMEUR

Le récent cafouillage parlementaire (13 mai) concernant les O.G.M. est un signe patent des hésitations et des réticences de nos élus (poussés par leurs électeurs, majoritairement hostiles à ces cultures) face aux « décisions » de nos dirigeants, qui ne font, le plus souvent, que suivre les directives de Bruxelles.

Pour faire court, et au risque de paraître simpliste, on peut dire que c'est la même conception de l'organisation du monde au nom de la loi du marché sans entraves et celle du profit immédiat, qui anime l'O.M.C. et les grandes instances internationales, largement influencées (on appelle cela le lobbying) par les ténors de l'industrie agro-alimentaire.

Depuis plusieurs mois, ce qu'on appelle « les émeutes de la faim », qui touchent plus de 35 pays à travers le monde, sont là pour nous le rappeler. Toute la presse, écrite et parlée, s'est fait l'écho du scandale des agrocarburants (dits carburants « verts »), d'abord présentés comme **LA** solution à la crise du pétrole et au réchauffement climatique. On sait maintenant que la culture, imposée souvent, aux pays pauvres de plantes à vocation de biocarburants (blé, canne à sucre, soja, maïs etc.), ne fait qu'affamer encore plus leurs habitants, en réduisant les surfaces consacrées aux cultures vivrières traditionnelles, déjà rongées par d'obligatoires cultures d'exportation (ex. le coton) imposées par le F.M.I., dans le but déclaré de permettre à ce pays de réduire leur dette financière.

CULTURE EN BREF

Films :

« Paranoïd Park » (Etats-Unis, 2006)

Alex commet par accident un homicide aussi horrible que stupide. Déjà enfermé dans les silences de l'adolescence, privé de soutien, complexé face aux prouesses des as du skateboard, ses aînés, que peut-il confesser aux autres : à ses copains de glisse, à son père qui se dérobe, à la police redoutée ? Presque austère dans sa retenue mais si émouvant, le dernier film de Gus Van Sant est d'une discrète beauté. La caméra traduit le drame avec retenue. Evitant les pièges de la virtuosité gratuite, elle épouse avec souplesse les mouvements des patineurs, anges éphémères de cette apesanteur à laquelle, jamais plus, Alex ne pourra aspirer.

« La graine et le mulet » (Abdellatif Kéchiche, France)

Cinéma-vérité ? Par moments, on se croit invité chez les gens, à Sète, dans la vraie vie. Les repas de famille où on rit ou se dispute, les petites mesquineries, les douleurs dignes et les cris, le prix des couches-culottes, l'épée de Damoclès du chômage, le courage de s'en sortir et la danse pour oublier : tout y est. Des Français parmi d'autres ; pareils et pourtant différents. Maghrébins. Un film nécessaire, indispensable.

« Les chansons d'amour » (Christophe Honoré, France)

Les acteurs sont bons, les couleurs flatteuses. Paris Scintille sous la pluie et sous les néons, la caméra s'y promène avec élégance. C'est un film parlé-chanté, que les chansons mettent en état de grâce. Dans la première partie du moins. Ensuite rien ne va plus. La mort qui foudroie un jeune, si près encore de l'enfance, la mort scandaleuse dérègle absolument la belle mécanique. Tout devient faux, factice et part en fumée. C'est une comédie musicale « branchée » : on y fume beaucoup, on s'y accouple gentiment, même entre mecs. Pas étonnant qu'elle ait fait un tabac chez les « bobos ».

« Dans la vie » (Philippe Faucon, France)

Nous sommes à Toulon. Il faut voir comment Halima la musulmane emmène au hammam Esther la juive, handicapée dans son fauteuil roulant ! Ces deux « mammas » que leur milieu, l'Histoire et l'actualité du Proche-Orient pousseraient plutôt à s'opposer, font tomber les barrières et deviennent de vraies amies. Sans prêchi-prêcha, cette jolie comédie invite utilement à la tolérance.

« La visite de la fanfare » (Eran Kolivn, Israël)

Huit musiciens de la police d'Alexandrie, tirés à quatre épingle, sont invités dans une ville d'Israël pour une inauguration solennelle. Mais la

fanfare s'égare au bord du désert, et nos Egyptiens ahuris se retrouvent hébergés pour la nuit par des villageois aussi étonnés qu'eux. En dépit du titre, pas d'éclats tonitruants ici, une musique douce et discrète. Un film pudique, un film minimaliste aussi, tourné sans gros budget, ni tapage, cela existe, faut-il le rappeler, quand nos écrans sont inondés de superproductions à grand spectacle et poudre aux yeux, champions du gaspillage, pollueurs de première. Il est préférable de le voir en V.O. (version originale) pour goûter les accents de cette autre Méditerranée, lointaine et proche. L'inconfort relatif de la lecture des sous-titres s'oublie vite, au profit d'un plaisir nouveau.

A bon entendeur !

A Nice, la Cinémathèque, le Mercury et le Rialto passent la plupart des films dans leur langue d'origine. Ces salles à prix doux ne sont pas des clubs privés ; et deux se trouvent sur le trajet du tram. Profitons-en ! (Publicité gratuite)

A quand la navette miracle qui doit conduire les Abadiens, de la colline au Pont-Michel ?

Lectures :

« Kiffe kiffe demain » (éd. Hachette, 2004)

Une cité de banlieue parmi d'autres. Dora, 15 ans, vivote entre son HLM minable et l'école de la République. Mère illettrée, père absent. Pas si éloignée de Christiane Rochefort (« Les petits enfants du siècle », 1961) et de Emile Ajar/Romain Gary (« La vie devant soi », 1975), c'est Faïza Guène. Toute jeune auteure de Seine Saint-Denis. Ce premier roman allait devenir un best-seller traduit dans le monde entier. La vie n'est pas rose mais le naturel, les fougades juvéniles, l'humour souvent, font tout passer : *« Le destin, c'est la misère parce que t'y peux rien. Ça veut dire que quoi que tu fasses, tu te feras toujours couiller. Ma mère, elle dit que si mon père nous a abandonnés, c'est parce que c'était écrit. Chez nous, on appelle ça le mektoub... »*

« La faim, la bagnole, le blé et nous » (éd. Fayard, 2007)

Malgré un ton inutilement polémique, qui peut agacer (mais c'est la loi du pamphlet), ce livre de Fabrice Nicolino, bien documenté, souligne utilement le danger des agrocarburants tels qu'ils sont actuellement imposés aux pays pauvres (cf. article HUMEUR).

Sigles et acronymes utilisés dans cette tribune

ARIA	<i>Entreprise de mesures de l'environnement</i>
CAREPS	<i>Centre Alpin de Recherche Épidémiologique et de Prévention Sanitaire</i>
CLIS	<i>Commission Locale d'Information et de Surveillance</i>
DRIRE	<i>Direction Régionale Industrie recherche Environnement</i>
FMI	<i>Fond monétaire international</i>
HAP	<i>Hydrocarbure Aromatique Polycyclique</i>
INVS	<i>Institut National de Veille Sanitaire</i>
OGM	<i>Organisme génétiquement modifié</i>
OMC	<i>Organisation mondiale du commerce</i>
PCB	<i>Polychlorobiphényles aussi appelés biphényles polychlorés (BPC)</i>
SEC	<i>Société d'exploitation de Carrières</i>
SNPA	<i>Usine d'asphalte de Saint André de la Roche</i>
SONITHERM	<i>Usine d'incinération de l'Ariane</i>
UTOM	<i>Usine d'incinération d'ordures ménagères</i>



COMITE DE DEFENSE DES INTERETS DE L'ABADIE BULLETIN D'ADHESION 2008

Nom : Prénom :

Adresse :

.....
demande à être membre de l'association C.D.I.A. en 2008 et verse à ce titre la somme de 15 € en espèces ou par chèque à l'ordre de « C.D.I.A. ».

Fait à, *Signature :*

Le 2008

Je suis informé(e) que les informations recueillies sont nécessaires à l'adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, je bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui me concernent. Si je souhaite exercer ce droit et obtenir communication des informations me concernant, je m'adresserai au secrétariat de l'association.

A retourner accompagné de votre règlement à :

C.D.I.A. – 2073, route de l'Abadie – 06730 SAINT ANDRE DE LA ROCHE

Ont participé à la rédaction de cette publication Jean-Claude Benotto, Jo Cavaglieri, Jean-Pierre Charles, Nicole Checconi, Didier Chouvy, Jack André Closse, Fernande Dalbera, Lazare Ercolani, Michèle Lebard, Hélène Manin, Monique Pasquetti, Marie-Anne San José, Georges Tomatis, Lucette Bontemps.

Pour nous contacter :

Comité de Défense des Intérêts de l'Abadie
✉ 2073, route de l'Abadie – 06730 Saint André de la Roche
✉ cdia@cdia-abadie.org